

**INTERVENTION DE L'HONORABLE LAWRENCE CANNON, C.P.  
AMBASSADEUR DU CANADA EN FRANCE  
AUX ASSISES DU FÉDÉRALISME  
DU MOUVEMENT EUROPÉEN EN FRANCE<sup>(\*)</sup>**

Vendredi 6 décembre 2013

INALCO, Paris

Source : [http://www.canadainternational.gc.ca/france/media/discours-speech\\_LCannon\\_06-12-2013.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/france/media/discours-speech_LCannon_06-12-2013.aspx?lang=fra)

**LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI**

Madame l'Ambassadeur, chère collègue,  
Monsieur le président, cher Jean-Marie Cavada,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Je voudrais vous dire mon plaisir de participer aux premières Assises du Fédéralisme organisées par le Mouvement européen en France. Je suis particulièrement heureux d'apporter une voix canadienne, la seule non-européenne, aux réflexions qui animent cette journée et tiens à vous dire combien nous apprécions ce dialogue avec vous.

Ma collègue Susanne Wasum-Rainer vient d'exposer la vision et l'ambition que porte l'Allemagne pour l'Europe. Le Canada n'étant pas partie prenante du projet européen, mon rôle ce matin sera différent. Je voudrais, pour ma part, apporter un regard très personnel, partager avec vous quelques « retours d'expérience », et revenir sur les défis que nous avons relevés au Canada pour bâtir notre projet collectif.

**[Destin commun des grands ensembles]**

Pour poser le débat, rappelons les principaux enjeux posés aux grands ensembles qui envisagent un destin commun : la sécurité, la prospérité, le respect des identités. Ces objectifs sont clairs, mais les outils qui permettent de les réaliser sont souvent difficiles à mettre en œuvre : le partage de souveraineté, la convergence des intérêts économiques, la politique monétaire, l'affirmation des cultures. Pour relever ces défis, le Canada a choisi il y a 150 ans le fédéralisme qui, encore aujourd'hui, reste le fondement de son intégration politique et économique.

**[Le Canada a choisi le fédéralisme]**

Certes, comme tous les pays, le Canada a traversé des crises. Des crises politiques, des crises identitaires, des crises institutionnelles. Le Canada s'est déchiré sur l'opportunité d'envoyer ses enfants combattre dans la lointaine Europe lors de la Première et de la Deuxième Guerre Mondiale. Le Canada a tremblé lors des deux référendums organisés sur la souveraineté du Québec. Le Canada s'est échaudé lors des grands débats qui ont accompagné ses réformes constitutionnelles des années 1980.

---

<sup>(\*)</sup> L'Ambassadeur du Canada expose avec brio devant l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) <http://www.sorbonne.fr/etablissement/les-grands-etablissements/institut-national-des-langues-et-civilisations-orientales-inalco-langues-o/> l'interprétation ancienne et traditionnelle canadienne-française de la fédération canadienne. C'est l'optique fédéraliste à son meilleur avec en arrière-plan l'optique impérialiste (de façon subliminale).

Mais le fédéralisme canadien a tenu bon. Car il offre à notre pays un cadre souple, flexible, un cadre de concertation, un cadre de géométries variables.

Nous allons débattre dans quelques instants avec Thomas Klau du fonctionnement des fédéralismes allemand et canadien. Pour être tout à fait honnête, **je ne pense pas qu'il existe de recette miracle, d'institutions parfaites et transposables.** Les constructions que se donnent les peuples résultent de leur propre culture, de leur histoire, de leur environnement. Mais il est au Canada des pratiques, des forces, des réussites, qui parfois font écho aux débats qui animent les Européens, qu'il s'agisse d'intégration économique ou monétaire, de la mobilité des populations ou de l'expérimentation des politiques sociales. S'il est une chose que j'aimerais explorer avec vous ce midi, c'est moins les rouages de notre système que de « l'esprit » du fédéralisme canadien.

**La Confédération canadienne aura 150 ans en 2017.** Le mot « confédération » peut étonner, car le Canada est bel et bien une fédération. Le mot « confédération » désigne en fait le processus qui a conduit à la création du Canada fédéral, il désigne les quelques années où les responsables de quatre entités : l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, se sont mis autour de la table pour envisager un avenir commun.

*«Le fédéralisme canadien, c'est une pratique.»*

Pour être franc, il n'existe pas vraiment de théories sur lesquelles notre mode de gouvernance a été développé. Le fédéralisme canadien, c'est une pratique. Notre fédération n'est pas née d'un long dialogue avec une tradition philosophique, elle est née par nécessité. Or, nécessité fait loi. Le futur Canada s'est réuni pour répondre à une double contrainte. Une contrainte économique : la Couronne britannique ne voulait plus financer ses colonies perçues comme un gouffre financier. Et une contrainte sécuritaire : la jeune nation américaine indépendante depuis près d'un siècle regardait avec convoitise ses voisins du Nord.

Peut-être ceci trouvera-t-il résonance chez vous : chacune des colonies britanniques autour de la table - qui allaient former le futur Canada - disposait d'un parlement et d'une forme de gouvernement local. Clairement, aucune d'entre elle n'envisageait de renoncer à son autonomie, à sa souveraineté. **D'où l'idée, au départ, d'un rapprochement a minima** dans une grande union économique, voire un projet confédéral, **une sorte de projet « intergouvernemental »**, comme on le dirait dans l'Europe d'aujourd'hui.

### **[Pragmatisme des Pères de la Confédération]**

Pour dépasser les tensions de l'époque, les pères de la Confédération ont répondu avec pragmatisme, essence de notre pratique du fédéralisme depuis 150 ans. Au départ, plusieurs d'entre eux étaient hostiles à la création d'une fédération, en raison de la Guerre de Sécession qui frappait alors, perçue comme une crise du fédéralisme américain. Du coup, **ils ont d'abord exploré l'idée d'un gouvernement centralisé** «à la française». Mais le Bas-Canada, le futur Québec, s'y est vigoureusement opposé, redoutant que la langue française et la religion catholique ne se retrouvent diluées dans un vaste ensemble anglophone et protestant. Une préoccupation entendue par les représentants des autres entités : **le projet politique collectif du Canada ne se ferait que dans le respect de l'identité et de la culture de chacun.** Pragmatisme toujours...

### **[L'unité dans la diversité]**

**Le Canada s'est donc formé en une véritable fédération, non une association de provinces souveraines ou semi-indépendantes, mais une « authentique union »** qui permette l'unité dans la

diversité. Une diversité affirmée par les Lois constitutionnelles de 1867, qui garantissent des droits égaux au français et à l'anglais au Parlement fédéral et devant les tribunaux fédéraux comme ceux de certaines provinces, des écoles séparées pour les minorités protestantes et catholiques de l'Ontario et du Québec, et la coexistence du Code civil au Québec et de la Common Law dans les autres provinces. Bref, ces pères à la fois visionnaires et pragmatiques sont parvenus à négocier ensemble les fondements d'une nation bilingue, bi-juridique, multiconfessionnelle et multiculturelle, qui protège la communauté politique régionale, une nation ouverte aux échanges et au commerce pour assurer sa prospérité. On trouve là ce qui fait l'essence du Canada que nous connaissons aujourd'hui.

**En un siècle et demi, les lois constitutionnelles du Canada n'ont presque pas changé** – de quoi peut-être faire rêver certains états européens... Mais, me direz-vous, que retenir de ces 150 années de pratique du fédéralisme chez nous ?

**Le tout premier constat est de reconnaître la très grande stabilité de notre système fédéral.** Je l'ai déjà dit, **la fédération canadienne a résisté aux crises qu'elle a traversées.** Je fais également le constat de sa très grande souplesse, de son adaptabilité. Elle s'est construite dans le temps : en 1867, l'Île-du-Prince-Édouard a refusé de devenir une province canadienne ; elle nous a rejoints six ans plus tard. Terre-Neuve a attendu trois quarts de siècles avant de sauter le pas. Les provinces de l'Ouest, elles, ont rejoint le Canada au fur et à mesure qu'elles se sont constituées. En synthèse, retenons que la fédération canadienne a été pensée comme un espace ouvert, qui n'exclut personne, mais qui n'a pour autant pas fait de l'unanimité un préalable.

### **[Le fédéralisme canadien, un cadre vivant]**

**Au plan institutionnel,** la fédération canadienne reste un cadre vivant. Vivant et créatif dans sa gouvernance. La dernière modification de notre espace institutionnel remonte à 1999 avec la création du Territoire du Nunavut, vaste comme la moitié de l'Union Européenne. Il s'agissait de répondre aux aspirations de nos compatriotes inuit. Le Nunavut n'est pas un territoire inuit, mais un territoire peuplé en majorité d'Inuit. Simultanément, un processus similaire se poursuivait dans la province de la Colombie-Britannique, celui de la reconnaissance de droits de ses populations autochtones sur de grandes parties de son territoire. A un même défi, celui de la réalisation des populations autochtones, le Canada est en mesure d'apporter, au cas par cas, des réponses « fédérales » ou « fédérées ».

*«L'universalité n'est pas une ambition chez nous. Le Canada, ce n'est pas "One size fits all" !»*

Le fédéralisme canadien reste un cadre vivant, car **il permet des géométries variables** : celle des provinces et celle des territoires. Au niveau fédéré, le Canada compte 10 provinces et 3 territoires aux statuts différents, qui répondent à des réalités très différentes, à la fois en termes de population et de territoire. Les provinces canadiennes, qui pourtant partagent une même monnaie, jouissent d'une très grande autonomie. Elles déterminent leur propre budget sans en référer au gouvernement fédéral, peuvent prévoir et enregistrer des déficits, et empruntent sur les marchés. Il n'y a pas de mécanismes garde-fous comme en Europe, les marchés servent de régulateurs. Il en résulte un paysage extrêmement varié de politiques d'une province à l'autre qui ciblent les besoins locaux de leur population respective. J'aimerais d'ailleurs insister sur ce point : le fédéralisme canadien permet l'expérimentation. L'universalité n'est pas une ambition chez nous. Le Canada, ce n'est pas « One size fits all ! » Le fédéralisme canadien permet l'expérimentation des politiques par les provinces, en coordination ou non avec le pouvoir fédéral et les gouvernements municipaux. C'est bien l'esprit de pragmatisme qui domine toujours notre approche. Je vais vous donner un exemple pour illustrer mon propos : l'immigration. Voilà une compétence fédérale au cas par cas déléguée, à leur demande, à certaines provinces afin qu'elles assurent un recrutement d'immigrants mieux ciblé sur leurs besoins, que ceux-ci soient linguistiques ou économiques. Pour répondre aux tensions, aux demandes et aux besoins des uns et des autres, le fédéralisme canadien compose, ajuste, innove.

Le fédéralisme canadien reste un cadre vivant, car **il est avant tout un espace de concertation et de coordination**. Un cadre de coordination économique qui, grâce à un système de péréquation, permet de lisser les écarts de revenus entre les provinces. Un espace de partage avec un gouvernement économique et une politique monétaire commune. Pour ne rien vous cacher, le projet souverainiste québécois soumis à référendum en 1995 n'envisageait pas l'abandon du dollar canadien... Une position assez lointaine des débats actuels sur l'opportunité d'un retour aux monnaies nationales ! Enfin et surtout, le fédéralisme canadien n'offre certes pas un système rapide et réactif, mais il permet de créer le consensus et laisse une large place aux contre-pouvoirs.

*«Le fédéralisme canadien est un espace de partage,  
un cadre de prospérité qui permet à ses différentes composantes de coexister.»*

Un dernier point, si vous me le permettez : le fédéralisme canadien reste un cadre vivant parce que s'il n'est pas étranger au débat identitaire, loin de là, il ne procède pas d'une expérience passionnelle forte. Le fédéralisme canadien est un espace de partage, un cadre de prospérité qui permet à ses différentes composantes de coexister. L'unité dans la diversité... Le débat n'est pas de choisir entre être Terre-Neuvien et Canadien. L'un ne s'oppose pas à l'autre, mais se juxtapose à l'autre. De même, dans le Canada multiculturel que nous connaissons aujourd'hui, être Pendjabi, Ukrainien ou Guatémaltèque au Canada contribue aussi au développement de l'identité canadienne. Le Canada d'aujourd'hui peut être envisagé comme une société large et post-nationale dont les fondements ne sont pas que liés à l'histoire et à la mémoire collective, mais à une adhésion à un socle de valeurs, à des droits universaux. Le Canada du XXI<sup>e</sup> siècle est un État fédéral, mais aussi et avant tout un État de droit(s).

***Le Canada d'aujourd'hui peut être envisagé  
comme une société large et post-nationale  
dont les fondements ne sont pas que liés à  
l'histoire et à la mémoire collective, mais à  
une adhésion à un socle de valeurs, à des  
droits universaux.***

***Le Canada du XXI<sup>e</sup> siècle  
est un État fédéral,  
mais aussi et avant tout  
un État de droit(s).***

Voilà, chers amis, ce que je tenais à vous dire à titre préliminaire. Le fédéralisme canadien n'est pas un système parfait, loin s'en faut. Mais notre expérience pourra peut-être alimenter certaines de vos réflexions. Et la réciproque est tout

aussi vraie. Non que le Canada perçoive l'Union Européenne comme un modèle de gouvernance, mais parce qu'il y voit aussi un laboratoire d'idées, de politiques et de gestion publique. Je crois que nous avons là de quoi débattre et nous enrichir mutuellement, immédiatement dans le cadre de ces Assises, mais aussi au-delà, dans les semaines et les mois qui viennent.

Je vous remercie.